

CONTRAT TERRITORIAL EAU ET CLIMAT DU BASSIN VERSANT DE LA SEINE MANTOISE ET SES AFFLUENTS DE POISSY A LIMETZ VILLEZ (2022-2025)

Pour une adaptation au changement climatique



Le Contrat Territorial Eau et Climat, ou CTEC, est un contrat passé entre l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) et, entre autres, le Syndicat Mixte Seine Ouest (SMSO). Elle est désignée comme structure porteuse du contrat pour la période 2022-2025. Le CTEC est un outil de programmation pluriannuel avec pour principal objectif de s'adapter au changement climatique et atteindre le bon état des masses d'eau.

Les Maîtres d'ouvrage engagés dans ce contrat sont :

- Le Syndicat Mixte Seine Ouest (SMSO), représenté par son Président M. Daniel LEVEL
- La Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise (CU GPSEO), représentée par sa Présidente par Mme Cécile ZAMMIT-POPESCU
- La Communauté de Communes des Portes de l'Île de France (CCPIF), représentée par son Président M. Alain PEZZALI
- La Communauté de Communes du Pays Houdanais (CC PH), représentée par son Président M. Jean-Marie TETART
- Le Syndicat Intercommunaire pour l'Assainissement de la Région de Cergy-Pontoise et du Vexin (SIARP), représenté par son Président M. Emmanuel PEZET

Ainsi et de par ses compétences GEMAPI et Ruissellement, le SMSO met en place les actions suivantes :

- Restauration de la continuité écologique et Restauration hydromorphologique des cours d'eau
- Gestion et préservation des milieux aquatiques et humides associés
- Lutte contre l'érosion des sols et le ruissellement avec des actions d'hydraulique douce et le développement de zones naturelles d'expansion
- Portage du CTEC et sensibilisation du grand public à l'adaptation au changement climatique.

Et les Maîtres d'ouvrage associés intronisent des actions « Assainissement » listées ci-dessous :

- *Etude Assainissement (schémas directeurs d'assainissement)*
- *Contrôle et mise en conformité des branchements domestiques et non domestiques*
- *Améliorer la collecte et le traitement des eaux usées -réhabilitation / reconstruction*
- *Désimperméabilisation, infiltration et récupération des eaux pluviales*
- *Mise en cohérence de la réglementation locale avec les enjeux de gestion des eaux pluviales (documents d'urbanisme)*

Le montant de ce Contrat s'élève à 58 187 560 € répartis selon 4 enjeux (54 actions) et sur 4 ans.

Conditions/Avantages du Contrat

Avoir un territoire cohérent : Un CTEC ne peut se construire que sur un territoire cohérent et dans le cas présent une unité hydrographique : le bassin versant de la Seine Mantoise et ses affluents.

Porter des Actions thématiques bonifiées : Dans le cadre des CTEC, seules des actions en faveur des milieux aquatiques sur des masses d'eau, en lien avec l'adaptation au changement climatique. Une particularité existe pour les actions de restauration de la continuité écologique qui peuvent bénéficier d'une bonification des aides de l'AESN à hauteur de 90% dans le cadre du CTEC, au lieu de 80%.

Construire et porter le Contrat : Afin que les actions inscrites au CTEC se réalisent, le SMSO a construit le contrat et doit réaliser le bilan à mi-parcours et le bilan final en concertation avec tous les maîtres d'ouvrages engagés. Cette action est accompagnée financièrement par l'AESN.

Bonification des aides de l'AESN grâce à la mise en place et au portage du CTEC

Diagnostic du bassin versant

Pour la construction de ce contrat et la mise en place du programme d'action, le SMSO a réalisé un diagnostic de l'ensemble du territoire. Il a été réalisé avec les données qualité des masses d'eau acquises entre 2015 et 2019 par l'AESN. Cette étude de données a permis d'évaluer la qualité biologique et physico-chimique des masses d'eau.

Sur les masses d'eau présentes sur le territoire de ce CTEC, excepté l'axe Seine :

- 42 % sont en état moyen (la Vaucouleurs, le Ru Morand, le Ru d'Ouille, la Montcient et le Ru de Blaru)
- 25 % sont en état médiocre (l'Aubette, le Ru d'Orgeval et la Flexanville)
- 33 % sont en mauvais état (le Ru de Rosny, la Senneville, le Ru de Fontenay et les Rus du Roy)

Pour compléter cela, un diagnostic territorial est engagé en parallèle par le SMSO.

(cf voir l'article suivant « Le Diagnostic Global du territoire » : <https://www.smso.fr/actualites/diagnostic-global-du-territoire/>)

Enjeux du contrat

Enjeu 1 (22% du montant prévisionnel) : Renaturer les milieux aquatiques et humides / Continuité Ecologique (12 actions portées par le SMSO ~ 11 M€)

Enjeu 2 (76% du montant prévisionnel) : Améliorer la qualité des eaux superficielles et maîtriser les rejets dans les cours d'eau et le ruissellement urbain (Aucune action portée par le SMSO)

Enjeu 3 (2% du montant prévisionnel) : Maîtriser les ruissellements ruraux et prévenir les inondations (3 actions portées par le SMSO)

Enjeu 4 : Sensibilisation, communication et suivi des actions (action portée par le SMSO)

Objectifs financiers

Les 4 enjeux du territoire ont été déclinés en 54 actions à réaliser sur la période 2022-2025. L'enveloppe financière du CTEC est de 58 187 560 €.

LANCEMENT

Janvier 2022

BILAN MI-PARCOURS

Décembre 2023

BILAN FIN DE CONTRAT

Décembre 2025

2022

2023

2024

2025

2025

Aujourd'hui

L'objectif établi par l'AESN au démarrage du contrat est un avancement de 40% de l'enveloppe financière du Contrat engagé au 31 décembre 2023 (bilan mi-parcours).